



CERTIFICAT D'APTITUDE AUX FONCTIONS D'ENCADREMENT ET DE RESPONSABLE D'UNITE D'INTERVENTION SOCIAL

<p>Diplôme Diplôme d'Etat de niveau 6 (bac+3) Code RNCP : 2514</p>	<p>Le métier Les encadrants et responsables d'unité d'intervention sociale sont des acteurs de la mise en œuvre de l'action sociale et médico-sociale qui tend à promouvoir l'autonomie et la protection des personnes, la cohésion sociale, l'exercice de la citoyenneté, à prévenir les exclusions et à en corriger les effets. Ils exercent leur activité notamment dans le cadre des établissements et services visés par l'article L312-1 du code de l'action sociale et des familles. Intermédiaires entre direction et équipes, entre plusieurs équipes, entre équipes et partenaires, ils sont un maillon essentiel de l'organisation, ils jouent donc un rôle clé au sein des établissements, des services ou des dispositifs d'intervention sociale pour la mise en œuvre des réponses aux besoins des usagers. Ils sont à leur niveau garants du respect des droits des usagers et se doivent de favoriser et d'impulser une réflexion éthique au sein de leur unité.</p>
<p>Pré-requis Diplômes et expériences Cf. Arrêté du 8 juin 2014 relatif au certificat d'aptitude aux fonctions d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention sociale – Article 2 de la version consolidée au 8 février 2016</p>	<p>Les conditions d'entrée en formation Un dossier d'inscription est à retirer auprès de l'IRDTS. L'admission se fait en deux étapes : - Une étude de recevabilité du dossier par une commission - Un entretien d'admission</p>
<p>Lieu de formation IRDTS 6 rue Ernest Caveland Troubiran – 97300 CAYENNE</p>	<p>La formation Enseignement théorique : 400 heures réparties en quatre domaines de formation UF1 – Conception et conduite de projet – 90 heures UF2 – Expertise technique – 150 heures UF3 – Management d'équipe – 100 heures UF 4 – Gestion administrative et budgétaire – 60 heures Selon leurs diplômes et expérience professionnelle, les candidats peuvent prétendre à des allègements de formation de droit ou soumis à la décision de la Commission de sélection. Les candidats noteront que les allègements de formation ne dispensent pas les étudiants des épreuves de certifications des unités de formation correspondantes. Cf. Arrêté du 08 juin 2004, Art. 5.</p>
<p>Durée Environ 18 mois 400 heures de formation théorique 420 heures de formation pratique</p>	<p>Formation pratique : 420 heures sous forme de 2 stages de 210 heures.</p>
<p>Voie d'accès En formation continue Par la VAE</p>	<p>Travail personnel : Le temps préconisé est de deux à trois heures par jour au minimum, selon le parcours personnel antérieur du stagiaire et ses objectifs professionnels.</p>
<p>Tarif et modalités de financement Frais d'admission : NC Frais d'inscription : 310€/an Coût de la formation : 6 600 € En formation continue et VAE : le coût peut être accompagné dans le cadre du plan de développement des compétences de votre employeur, de votre CPF ou par Pôle emploi si vous êtes demandeur d'emploi.</p>	<p>Méthode pédagogique : L'autoformation accompagnée L'utilisation de méthodes actives mettant en jeu l'apprenant L'encouragement au travail en groupe. Le suivi individualisé et collectif effectué par un formateur référent</p> <p>Modalités de certification : Le référentiel de certification comprend quatre épreuves. Elles sont organisées comme suit : 3 épreuves organisées en cours de formation par l'établissement de formation : - Une épreuve relative à l'expertise technique – DC2 : dossier technique - Une épreuve de situation relative au management d'équipe – DC3 : épreuve orale à partir d'un sujet tiré au sort. - Une épreuve relative à la gestion administrative et budgétaire – DC4 : Etude de cas Une épreuve relative à la conception et conduite de projet – DC1 – organisée par la DJSCS : Mémoire soutenu devant un jury.</p>